



**(2) Documents :**

Rapports de stages (cycle ingénieur), PPFE, PFE, Mastere Professionnel, Mastere de recherche et thèse de Doctorat.

**(4) l'édition du rapport de similitudes se fait sur la plateforme du logiciel TURNITIN**

Le taux de similitude maximal autorisé est comme suit :

Rapport de stage (Ingénieur): X%

Manuscrit PPFE: Y %

Manuscrit PFE: Z%

Mémoire de Mastère : W %

Thèse de Doctorat: 20%

**(6) l'autorisation de soutenance est tributaire de la présentation d'un rapport de similitude favorable édité sur "TURNITIN" par le rapporteur (cas de thèse de doctorat) ou l'encadrant pour les autres types de documents.**

**(7) chaque rapport déposé doit inclure un rapport de similitudes favorable édité sur la plateforme "TURNITIN"**

Cette Procédure a été élaborée conformément aux exigences du paragraphe 8.5.4 de la norme ISO 21001:2018 et au décret N° 2008-2422 du 23 juin 2008 relatif au plagiat dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.